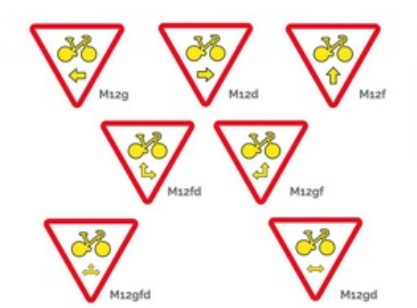
Grand Poitiers Communauté urbaine

Bien circuler à vélo

Grand Poitiers vous fait part des bons conseils pour vous aider à bien circuler à vélo en ville.



Se déplacer à vélo

Afin de partager la circulation entre usagers et de faciliter la circulation des cyclistes, plusieurs dispositifs existent tels que des sas vélos aux carrefours à feu ou encore le panonceau d'autorisation conditionnelle de franchissement ou cédez-le-passage cycliste au feu, dit « M12 ».

180 sont installés à Poitiers.

Le M12 autorise les cyclistes et conducteurs d'EDPM (trottinette et autre) à franchir le feu rouge sans s'arrêter dans la ou les direction(s) indiquée(s) par la flèche jaune, à condition de céder la priorité aux piétons et aux véhicules engagés.

Selon la configuration du carrefour, la flèche peut autoriser à aller tout droit, à droite, à gauche ou dans plusieurs directions.

Avant de s'engager, le cycliste doit maîtriser sa vitesse et s'assurer que la voie est libre. Ce dispositif permet, tout en fluidifiant la circulation des cyclistes, d'améliorer leur sécurité en évitant l'angle mort des véhicules au démarrage.



https://www.grandpoitiers.fr/au-quotidien/deplacements/velos-et-mobilites-actives/le-velo-au-quotidien/bien-circuler-a-velo?



Pas vu, pas protégé, soyez un cycliste éclairé

Durant la période hivernale, avec les nuits plus longues le risque d'accident est accru.

Un cycliste sans lumière n'est pas du tout visible des autres usagers de la rue, et ce, malgré l'éclairage public.

C'est pourquoi, pour assurer sa sécurité, il est important que le cycliste dispose des équipements nécessaires à sa bonne visibilité.

Les équipements pour être bien vu à vélo

Le Code de la route prévoit **des éléments d'éclairage et de visibilité obligatoires** sur un vélo :

- Réflecteur blanc à l'avant
- Réflecteur rouge à l'arrière
- Phare blanc ou jaune à l'avant
- Feu rouge à l'arrière
- Réflecteurs orange sur les pédales
- Catadioptre orange sur les deux roues

Le cycliste est passible d'une amende pour chaque équipement manquant (pouvant aller jusqu'à 38€).

De plus, il est possible de renforcer encore plus sa visibilité à l'aide d'accessoires tels que :

- gilet réfléchissant (obligatoire uniquement hors agglomération)
- brassards réfléchissants
- vêtements clairs
- serre pantalon lumineux
- écarteur de danger
- pneus avec bandes réfléchissantes

Pour aller plus loin

Site de la sécurité routière (https://www.securite-routiere.gouv.fr/chacun-son-mode-de-deplacement/dangers-de-la-route-velo/etre-visible-velo)

Site de la Fubicy - article voir et être vu, c'est vital (https://www.fub.fr/velo-ville/securite-routiere/voir-etre-c-est-vital)

Site fubicy - dossier sur les types d'éclairage conformes (https://www.fub.fr/sites/fub/files/fub/Eclairage/dossier_eclairage_fub.pdf)

https://www.grandpoitiers.fr/au-quotidien/deplacements/velos-et-mobilites-actives/le-velo-au-quotidien/bien-circuler-a-velo?

GRAND POITIERS
84, rue des Carmélites
86 000 Poitiers
Tel : 05 49 52 35 35
HORAIRES :
Du lundi au vendredi de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h30